



Ville de **BOMPAS**

RAPPORT AU CONSEIL
Séance du 20 mars 2026

Objet : 2026/01/02 : Fixation du nombre des adjoints

L'an deux mille vingt-six et le vingt mars,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de convocation : 16 Mars 2026

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs, Laurence SENENT-AUSINA, Carmen ARANEGA, Jérôme RUMEAU, Sylvie TROTIN, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Marina PICORNELL, Guy REGINCOS, Sylvie TROTIN, Dominique TEXTORIS, Marie DARNER, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Carole COLMENERO, Jean-Pierre SERRIE, Christophe MONELLS, Colette GONZALVEZ, Vanessa ALBERICH, Mehdi TAHRI-ROE, Lylia PEREZ-SALUZZO, Nadine ANDREU, Juan-Pablo MOURER, Christelle MARTINEZ, Jérôme ROUGE, Tatiana SOLOVEI, Julie RANSON.

Absents excusés : Pierre TILLOIS ayant donné procuration à Mme Carmen ARANEGA, Didier MALE ayant donné procuration à Mme Laurence SENENT-AUSINA, M. Michel CUGULLERE ayant donné procuration à Mme Christelle MARTINEZ.

Secrétaire de séance : Lylia PEREZ-SALUZZO

Vu le CGCT et notamment les articles L. 2122-1 et L. 2122-2 ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le nombre des adjoints au Maire ;

Considérant que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que la commune de Bompas compte 29 membres et qu'en conséquence le nombre maximal d'adjoints possiblement nommés est de 8 ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **DE FIXER** à 7 le nombre d'adjoints au Maire de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 23 mars 2026

PUBLIÉ LE..... 23 MARS 2026

Le Maire,

Laurence SENENT-AUSINA

